



BRÈVES DU CONSEIL

Richard Sendra – Président du groupe socialiste au Conseil communal

Séance du 3 septembre 2008

Petit crédit : Le Conseil communal prend en considération la motion relative à l'interdiction des affiches publicitaires pour le petit crédit déposée par Karin Lambert (soc.).

Séance du 29 octobre 2008

Energies renouvelables : Le Conseil communal prend en considération le postulat « Bâtiments communaux : ça va chauffer » déposé par Jean-Yves Schmidhauser (soc.) pour la création d'une centrale collective de chauffe au bois .

Séance du 3 décembre 2008

Energies renouvelables : Jean-Yves Schmidhauser (soc.) propose d'instaurer une subvention communale pour favoriser l'achat de vélos électriques. Cette proposition est refusée par le Conseil communal

Musée cantonal des Beaux-Arts : Au vu du résultat des dernières votations cantonales, Jacques Vallotton (soc.) demande à la Municipalité de mettre à l'ordre du jour de la conférence des Syndics l'étude d'une implantation du futur musée cantonal des Beaux-Arts sur la Riviera vaudoise.

Détails des interventions dans les procès-verbaux du Conseil sur le site Internet www.la-tour-de-peilz.ch. Plus de détails sur les motions et postulats socialistes sur le site www.pslatour.ch

ADHEREZ AU PS LA TOUR !

La section du PS La Tour serait heureuse de vous accueillir ! Une excellente opportunité de participer à la vie politique dans la section politique la plus dynamique de votre commune, de faire valoir vos idées au sein de nos groupes de réflexion ou animer la vie de notre section locale.

- Je désire plus d'informations. Merci de me contacter
- Je désire adhérer au PS La Tour. Merci de me faire parvenir un bulletin d'adhésion

Nom Prénom

Adresse

Téléphone fixe Téléphone portable

Adresse électronique

Parti socialiste, case postale 440, 1814 La Tour-de-Peilz – www.pslatour.ch

Président : Fabrice Donatantonio (donatantonio.fabrice@bluewin.ch)



No 92

Mars 2009

DU BON USAGE DE LA CRISE



Marianne Keller – Conseillère communale

Et si, au-delà de la morosité provoquée par la crise, un nouvel enjeu se profilait ? Un horizon prometteur autour de nouvelles valeurs, autres que l'argent et la logique du retour sur investissement.

Ceux qui adhéraient au contexte précédent parce qu'ils en tiraient profit y voient l'occasion d'assainir un système qu'ils jugent à bout de souffle, mais dont ils entendent bien continuer de profiter. Quant à ceux qui n'adhéraient pas à cette logique libérale du capitalisme et qui n'en tiraient pas de bénéfices, ils estiment que la crise est un juste retour des choses d'abus et d'excès injustifiés.

Sommes-nous prêts à transformer le système existant, à le faire évoluer pour quelque chose de plus juste, plus durable et plus solidaire ?

Il s'agit, vous l'avez deviné, moins *d'avoir* et davantage *d'être*. De consommer, mais différemment. En filigrane sont attendues de nouvelles formes de lien à autrui, de renouveau de l'attention à l'autre. La crise a mis en exergue notre fragilité, soumis que nous sommes, tel un fétu de paille, aux vents du système économique.

Il ne suffit pas d'appeler à la moralisation du capitalisme financier sur un mode incantatoire. La crise appelle de nouveaux comportements, de nouvelles valeurs, de nouvelles manières d'être et de vivre ensemble. Saurons-nous faire bon usage de la crise et initier individuellement les changements indispensables ?

Pour terminer, je ne saurais vous priver d'un aphorisme emprunté à Frédéric Dard : *Etre est plus indispensable qu'avoir. Le rêve, c'est d'avoir de quoi être.*



VASSIN... ET DEMAIN ?

Christiane Rithener – Conseillère communal

Le plan de quartier « En Vassin » a été soumis à l'enquête publique en été 2008 et a suscité une vague importante d'oppositions, venant de particuliers aussi bien que d'associations comme Les Verts et l'ATE (Association Transports & Environnement).

Le projet sera prochainement soumis au Conseil communal.

Bien sûr, il est temps d'entreprendre des constructions sur ce grand terrain site de dangereuses ruines des serres Brunner résultant de l'orage de grêle de 2005. Mais faut-il souscrire entièrement aux projets tels que prévus par le promoteur qui en deviendra l'acquéreur ?

Le plan directeur communal adopté en 2000 a défini que ce secteur devait concilier le développement de la zone à bâtir avec la réservation de la partie inférieure **pour des équipements et installations d'utilité publique.**

Malheureusement, cette sage mesure de prévoyance est balayée dans le projet.

Qu'est-ce qu'une zone d'utilité publique ? Il s'agit d'une réserve, d'une précaution que devrait se ménager une municipalité prévoyante en vue du bien-être de ses citoyens actuels et futurs.

Ce futur, pas si lointain, verra notre Commune augmenter considérablement son nombre d'habitants, puisque les divers projets qui voient peu à peu le jour pourraient le faire passer progressivement de 10'000 à 15'000.

Pourquoi pas ? Les avantages de l'arc lémanique et de notre Commune sont évidents.

Mais.... pour ce faire, il faut impérativement prévoir et planifier les futures infrastructures publiques qui seront nécessaires.

Et ces infrastructures, il faut avoir des terrains pour les implanter. Alors il serait sage de maintenir la volonté de 2000 et d'affecter une partie de ce terrain en zone d'utilité publique.

Les conseillers communaux socialistes, conscients des besoins futurs de notre commune en plein développement, s'efforcent de préserver une vision à long terme avec la possibilité d'avoir les infrastructures nécessaires au bien de tous.

Retrouvez toute l'actualité
de notre section sur notre site
Internet
www.pslatour.ch



BÂTIMENTS COMMUNAUX : CA VA CHAUFFER !

Jean-Yves Schmidhauser – Conseiller communal

En 2007, le Conseil communal avait refusé un crédit de Fr. 80'000.- destiné au renouvellement de la chaudière du bâtiment communal de la voirie, notamment au motif que la Municipalité n'avait pas analysé d'autres variantes que le chauffage par des énergies fossiles.

Suite à ce refus, un postulat visant à inviter la Municipalité à examiner l'opportunité d'installer une petite centrale de chauffage à distance (CAD) au bois a été déposé par notre groupe.

Une base légale claire

La loi vaudoise sur l'Energie pose le principe de l'exemplarité de l'Etat et des communes en matière d'énergies renouvelables : tout doit être entrepris pour exploiter l'énergie de façon rationnelle, économe et respectueuse de l'environnement. Malheureusement, on doit une fois encore déplorer l'absence de toute action concrète de la part de la Municipalité, et ce, malgré les nombreuses propositions faites dans ce domaine par les élus socialistes (plus de détails sur notre site www.pslatour.ch).

Une technique éprouvée

Depuis plusieurs années, d'autres communes voisines ont acquis de l'expérience dans ce domaine et sont extrêmement satisfaites de leur investissement. Montreux, par exemple, chauffe déjà certains bâtiments communaux au bois. Le succès est tel que la création d'un CAD au bois pour le chauffage de la piscine de la Maladaire et des serres communales attenantes - en profitant dans la foulée de raccorder l'EMS de Burier - a été votée récemment.

Un véritable projet de développement durable

Créer un CAD au bois, ce n'est pas seulement faire un geste concret pour l'environnement : c'est également investir dans l'économie locale et valoriser nos forêts communales. En effet, contrairement aux énergies fossiles dont le produit part principalement à l'étranger, chaque franc dépensé dans l'achat du bois indigène reste en Suisse. La réalisation d'un CAD dans le cadre du renouvellement de la centrale de chauffe du bâtiment communal de la voirie est donc une occasion unique d'agir de manière concrète et efficace dans le respect du principe d'exemplarité posé par la loi et dans une perspective de long terme.